



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Vendredi 23 juin 2017, à 20h00  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence : M. Aitor Ibarrola**, Président du Conseil communal.

Appel : 56 conseillers présents lors de l'appel.

17 personnes excusées :

MM. & Mmes Ines Bortis Bagnoud, Luigi Carluccio, Pierre Albert Chapuisat, Christelle Dick, Pascal Favre, Maria Gordillo, Alice Krug, Jacques Neiryndck, Silvana Passaro, Hervé Perret<sup>1</sup>, Laurent Renaud, Luca Rizzo, Alexandre Schelling, Myriam Schelling Barry, Jean Aristide Timba Bema, Cédric Weissert, Arianda Zeka.

M. Charly Rothen, Secrétaire suppléant, est excusé.

Absent : M. Michel Miéville<sup>2</sup> Arrive plus tard : M. Didier Realini

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> juin 2017
3. Nominations au sein de la Commission des finances
4. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Exercice 2016
5. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny. Exercice 2016
6. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy - Exercice 2016

---

<sup>1</sup> M. Hervé Perret a avisé le secrétariat du Conseil quant à son arrivée tardive, voire, l'éventualité de ne pouvoir rejoindre l'Assemblée en cours de séance.

<sup>2</sup> M. Michel Miéville, s'est excusé par e-mail du 24 juin 2017.

7. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS - Exercice 2016
8. Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2016
9. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2016
10. Réponse à l'interpellation de M. Guillaume Leuba intitulée *Pour l'étude d'une patinoire synthétique*
11. Election du (de la) Président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018
12. Election du 1<sup>er</sup> (de la 1<sup>ère</sup>) Vice-président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018
13. Election du 2<sup>ème</sup> (de la 2<sup>ème</sup>) Vice-président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018
14. Election de deux scrutateurs (trices) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018
15. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018
16. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2017) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018
17. Divers
18. Communications municipales
19. Discours de M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil

## **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier communal, les Huissiers du Conseil, le Technicien et le public, **M. le Président** introduit la séance en ces termes :

*« En ce jour de commémoration du plébiscite jurassien, j'aimerais adresser un salut fraternel à toutes les Jurassiennes et Jurassiens présents dans cette Assemblée, et il y en a quelques-uns ... »*

### **Au chapitre des représentations :**

*« Le **mardi 6 juin 2017**, je me suis rendu à la salle du Grand Conseil vaudois, à l'invitation de M. Grégory Devaud, Président du Grand Conseil. Je tiens à saluer cette initiative qui a permis aux nombreuses et nombreux Présidents des communes vaudoises qui ont répondu à cette invitation de faire connaissance, d'échanger sur les préoccupations actuelles et de partager un moment convivial. Nous avons pu assister à la présentation de M. Frédéric Grognuz, Vice-président de la Cour des comptes, sur le thème Organisation, financement et contrôle démocratique des associations de communes vaudoises. Pour celles et ceux qui seraient intéressés par ce sujet, je tiens à disposition la présentation en question.*

*Le **vendredi 9 juin 2017** était placée sous le thème de la Journée suisse des archives. L'occasion pour les communes d'Ecublens, de Jouxens-Mézery et Prilly, qui s'adressent à Mme Delphine Friedmann pour la gestion de leurs archives respectives, de créer un événement pour marquer le coup. C'est avec grand plaisir que j'ai répondu présent à cette invitation, ce qui m'a permis de découvrir quels sont les enjeux de la conservation et de la mise en valeur des Archives*

communales à l'ère numérique. Le slogan "Sans traces, pas de mémoire, pas de démocratie ! " a pris tout son sens.

Le **vendredi 16 juin 2017**, j'ai pu assister aux exploits de nos sportifs, jeunes et moins jeunes, à l'occasion de la démonstration Actygymp 2017 qui s'est tenue, comme toutes les années à cette époque, à la salle de gym du Croset.

Le **samedi 17 juin 2017** fût une journée chargée : j'ai commencé par me rendre à l'Assemblée générale de l'association 55+ d'Ecublens. Je me dois de souligner le dynamisme et la vitalité de cette association. Cela donne presque envie d'avoir 55 ans pour pouvoir y adhérer.

Je me suis rendu ensuite au concours complet de la Garance, où j'ai pu découvrir ce magnifique site sur notre commune dédié aux concours hippiques. J'ai été impressionné par le spectacle offert par les montures et par leurs cavaliers, et plutôt devrais-je dire par leurs cavalières, puisque ce sport s'est particulièrement féminisé ces dernières décennies. A noter qu'hommes et femmes s'affrontent dans les mêmes catégories sans distinction de genre, et c'est suffisamment rare pour que cela soit relevé.

Enfin, je me suis rendu au four de Renges pour la traditionnelle fête de la Saint Jean. En plus de bavarder avec les nombreuses personnes présentes, j'ai pu déguster le pain, les fameux taillés et les délicieuses tartes aux abricots cuites dans ce four banal vieux de plus de 300 ans et qui date, excusez du peu, de 1701.

Le **mercredi 21 juin 2017** a eu lieu la traditionnelle sortie des aînés. Je remercie M. Gérald Lagrive de m'y avoir remplacé et ainsi avoir représenté notre Conseil à l'occasion de cet événement. »

⇒ **Arrivée de M. Didier Realini. L'effectif passe à 57 Conseillers présents.**

#### **Au chapitre des communications :**

- « - **Bureau du Conseil** : Je remercie les personnes concernées par les points 11 à 15 de notre ordre du jour, à savoir les Président, Vice-présidents, scrutateurs et scrutateurs suppléants que nous allons élire tout à l'heure, de bien vouloir retenir la date du **lundi 3 juillet 2017** concernant la traditionnelle passation du Bureau du Conseil. Le nouveau Bureau 2017/2018 se réunira à 19h00. Les membres ayant participé au Bureau 2016/2017 ainsi que la Municipalité les rejoindront à 19h30.
- **Archives du Conseil communal** : Les documents de la législature 2006/2011 seront remis dans le courant du mois d'août prochain aux archives communales. Comme indiqué lors d'un précédent Conseil, seules les archives de la législature en cours et de la précédente sont gardées dans les locaux du Bureau du Conseil. »

#### **Au chapitre des correspondances :**

« Une carte postale en provenance de Berlin et datée du 21 mai 2017 a été adressée au Conseil communal d'Ecublens, et elle m'a été remise, au nom de la classe 11VP des Ecoles d'Ecublens. J'aimerais vous en donner lecture :

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous remercier pour le soutien financier que vous accordez à l'école pour soutenir les projets, sportifs et culturels.

Le camp de ski, les courses d'école sur la voie Suisse ou à Bâle, la fantastique traversée du Jura, les diverses visites de musées, les pièces de théâtre ou un film à la

*cinémathèque, et maintenant le voyage d'études à Berlin resteront des moments forts de notre scolarité et des expériences riches en émotions.*

*Avec nos cordiales salutations.*

*Cette carte postale très sympa est signée par tous les élèves. »*

**M. le Président** informe le Conseil avoir reçu respectivement en date des 8 juin 2017 (annexe I) et 9 juin 2017 (annexe II) les démissions de la Commission des finances de MM. Eric Darbellay et Hervé Perret (PLR + ID). Il en donne lecture.

### **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** se réfère à l'information transmise dans les Communications présidentielles concernant les deux démissions au sein de la Commission des finances. Par conséquent, il propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Point 3 : *Nominations au sein de la Commission des finances*. Les points 3 à 18 sont renumérotés en conséquence (points 4 à 19).

Il ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté **à l'unanimité**.

### **POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2017**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, ce document est **accepté à l'unanimité**.

### **POINT 3      Nominations au sein de la Commission des finances**

Comme annoncé dans les Communications présidentielles, suite à la démission de MM. Eric Darbellay et Hervé Perret (PLR + ID), l'Assemblée est appelée à élire deux nouveaux Conseillers au sein de cette Commission.

**M. José Birbaum** propose les candidatures de Mme Anne-Thérèse Guyaz et M. Jean Cavalli.

**M. le Président** relève qu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir. Il invite l'Assemblée à élire ces deux Conseillers par acclamations. Des applaudissements saluent ces deux élections.

### **POINT 4      Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – Exercice 2016**

**M. le Président** passe la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture du rapport de la Commission de gestion (ci-après : CoGest), puis, ouvre la discussion.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2016 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge sont **approuvés à l'unanimité**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

**d'approuver** les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

#### **POINT 5 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny – Exercice 2016**

**M. le Président** passe la parole au rapporteur de la CoGest, M. Alain Blanchoud, puis ouvre la discussion.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2016 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny sont **approuvés à une très large majorité, avec une abstention.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le rapport de la délégation des Municipalités des communes de Bussigny, Ecublens et Echandens ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

**d'approuver** les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés concernant l'objet : Commune de Bussigny – Station d'épuration des eaux usées.

#### **POINT 6 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2016**

**M. le Président** passe la parole au rapporteur de la CoGest, M. Alain Blanchoud, puis ouvre la discussion.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2016 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) sont **approuvés à une très large majorité, avec une abstention.**

En conséquence :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu les comptes présentés par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

**d'approuver** les comptes 2016 tels que présentés par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Comptes de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy.

### **POINT 7 Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2016**

**M. le Président** passe la parole au rapporteur de la CoGest, M. Alain Blanchoud, puis ouvre la discussion.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2016 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS, sont **approuvés à une très large majorité avec une abstention**.

En conséquence :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint- Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

**d'approuver** les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés concernant l'objet : Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS.

### **POINT 8 Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2016**

**M. le Président** passe la parole au rapporteur de la CoGest, M. Alain Blanchoud, puis ouvre la discussion.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, les comptes 2016 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne, sont **approuvés à une très large majorité, avec une abstention**.

En conséquence :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- où le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

**d'approuver** les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés concernant l'objet : SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

### **POINT 9      Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2016**

**M. le Président** propose de procéder comme l'ont fait ses prédécesseurs :

1. Ouverture de la discussion sur :
  - le Rapport de gestion de la Municipalité 2016, chapitre par chapitre
  - les Comptes 2016, par dicastère
  - le Rapport de la Commission de gestion 2016 sur l'exercice 2016, avec la lecture des remerciements et des conclusions du rapport de la Commission de gestion
2. Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.
3. Discussion générale sur le Rapport de gestion de la Municipalité 2016 et les comptes communaux 2016, le rapport de la Commission de gestion et les réponses aux questions par la Municipalité, avant de passer au vote.

**M. le Président** demande s'il y a une objection à cette manière de faire.

Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2016.

#### **Partie communale :**

- PREAMBULE et MUNICIPALITE, pages 1 à 16
- CONSEIL COMMUNAL, pages 17 à 35
- ADMINISTRATION GENERALE :
  - Greffe municipal, archives communales, EPFL, UNIL et naturalisation, pages 36 à 43
  - Services des finances, pages 44 à 49
  - Service de ressources humaines, pages 50 à 58
- SECURITE PUBLIQUE – POPULATION – SYSTEME D'INFORMATION :
  - Police, activités communales, page 59
  - Service du contrôle des habitants, pages 60 à 71
  - Informatique et télécommunications, pages 72 à 75
- URBANISME – MOBILITE :
  - Service de l'urbanisme, de la mobilité et des constructions, pages 76 à 83
- AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES – ACCUEIL DE JOUR – AINES – LOGEMENT :
  - Service des affaires sociales, familiales et du logement, pages 84 à 95
  - Service administratif des affaires scolaires, pages 96 à 102
- TRAVAUX – INFRASTRUCTURES - ESPACES PUBLICS – ENVIRONNEMENT – PROMOTION ECONOMIQUE : pages 103 à 115

**M. Daniel Sage** se réfère à la page 111 reproduisant un tableau intitulé *Bilan déchets – levée porte-à-porte + déchetterie communale, Ecopoints et déchetterie mobile pour l’année 2016*.

Reprenant les données concernant le *taux de recyclage* [dernière partie de cette page 111], il a réalisé un graphique en y ajoutant les années 2006 à 2010, graphique qu’il commente : les taux de déchets recyclables ont augmenté annuellement de 9% depuis 2006 ; en parallèle, les taux d’incinérables ont diminué de 9%. Ces taux se *croisent* en 2009 laissant apparaître un taux de recyclage à 50%. Suite à l’introduction de la taxe au sac, les taux de recyclage continuent à augmenter de 9%, mais les incinérables chutent brutalement de 50%. Pour l’instant, le Conseil n’a pas reçu d’explications à ce sujet. Il serait donc intéressant que la Municipalité demande un audit externe à Valorsa SA afin d’obtenir un bilan environnemental suite à l’introduction de la taxe au sac.

M. Daniel Sage précise qu’il s’agit là d’un vœu.

Vœu de M. Daniel Sage (annexe III) :

« *Je souhaiterais que la Municipalité demande à Valorsa SA un audit externe pour tirer un bilan environnemental suite à l’introduction de la taxe au sac permettant :*

- 1) *de vérifier la qualité des déchets recyclés*
- 2) *de comprendre la chute de 50% des déchets incinérables et*
- 3) *de vérifier si l’objectif de réduction du total des déchets est atteint. »*

**M. le Président** lui demande de remettre son vœu par écrit afin qu’il puisse figurer au procès-verbal, puis, il poursuit avec les :

- BATIMENTS – EPURATION – DEVELOPPEMENT DURABLE : pages 116 à 132

**M. Christophe Cartier** a une question pour la page 123, *Bâtiments locatifs, chemin de Veilloud 5-7*, il est indiqué : *Rénovation d’un appartement*, alors que dans les comptes, à la page 60, les commentaires mentionnent : *rénovation de deux appartements*. Quel est l’élément correct ?

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, remercie M. Cartier pour sa lecture minutieuse du rapport de gestion. Il s’agit d’une coquille inscrite à cet endroit, car ce sont effectivement deux appartements qui ont été rénovés en 2016, tel qu’indiqué dans les comptes communaux.

- CULTURE – JEUNESSE – SPORTS – INTEGRATION – EGLISES : pages 133 à 148

Aucun commentaire pour les pages 133 à 148.

#### **Partie intercommunale :**

- Organismes intercommunaux et relations extérieures, pages 149 à 244

La parole n’est pas sollicitée.

**M. le Président** clôt la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité, puis ouvre la discussion sur les COMPTES 2016 par dicastère.

- Détail des crédits complémentaires au budget 2016, pages 17 et 18
- Récapitulation par direction et résultat page 19

COMPTES DE FONCTIONNEMENT : Administration générale, pages 20 à 37  
Finances, pages 38 à 47



	Domaines et bâtiments, pages 48 à 63
	Travaux, pages 64 à 79
	Instruction publique et cultes, pages 80 à 97
	Police, pages 98 à 103
	Sécurité sociale, pages 104 à 117
	Comptes de fonctionnement par nature, pages 118 à 121
COMPTES D'INVESTISSEMENTS :	Tableau résumé des investissements, page 123
	Comptes d'investissement par Direction, pages 124 à 130
	Comptes d'investissement par nature, pages 131 à 135
BILANS COMPARES :	pages 137 à 146
TABLEAUX ANNEXES :	Inventaire des titres, page 147
	Inventaire des immeubles, pages 148 à 152
	Cautionnements, page 153
	Engagements hors bilan, pages 154 et 155

**M. le Président** revient au Préambule, pages jaunes, 1 à 15 :

- |    |                                |   |
|----|--------------------------------|---|
| 1. | Introduction                   | 1.1 Généralités, page 1                                   |
|    |                                | 1.2 Résultats, page 2                                     |
|    |                                | 1.3 Aperçu financier, page 3                              |
|    |                                | 1.4 Fonds de péréquation et facture sociale, pages 4 et 5 |
|    |                                | 1.5 Commentaires généraux, page 6                         |
| 2. | Comptes de fonctionnement      | 2.1 Charges par nature, pages 7 à 9                       |
|    |                                | 2.2 Revenus par nature, pages 10 et 11                    |
| 3. | Investissements, page 12       |   |
| 4. | Bilan, page 13                 |   |
| 5. | Ratios et indicateurs, page 14 |   |
| 6. | Conclusions, page 15           |   |

La discussion n'a été sollicitée sur aucun des éléments concernant les comptes communaux 2016.

**M. le Président** passe au RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2016/2017 et passe la parole à Mme Christine Meyer-Favey qui l'a préalablement sollicitée :

**Mme Christine Meyer-Favey** s'exprime en ces termes :

*« Je tiens à remercier la Commission de gestion pour tout le travail qui a été fourni cette année dans une ambiance très agréable, la Municipalité, dans son intégralité, pour son soutien et sa patience.*

*Notre fougue et notre envie de bien faire nous a entraînés à organiser des visites sans en communiquer la teneur à la Municipalité, notamment le club de foot et le club de tennis. Nous avons commis des erreurs de débutants et, en tant que Présidente, j'en prends l'entière responsabilité.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

**M. le Président** s'étant au préalable informé auprès de M. Alain Blanchoud, précise que les vœux formulés par la CoGest ne seront pas relus ce soir. Cela étant, l'Assemblée a pu en prendre connaissance, puisqu'ils figurent dans ce document.

Puis, il passe aux réponses de la Municipalité aux questions de la CoGest déclinées dans le rapport de la Commission de gestion 2016/2017, pages 13 et 14.

La parole n'est pas sollicitée.

**M. le Président** poursuit en passant la parole à M. Alain Blanchoud, rapporteur, pour la lecture des conclusions (page 15) du rapport établi par la Cogest ainsi que des remerciements :

« **Conclusion :**

*La Commission s'est réunie 17 fois. Elle a pu lors de ces séances réaliser le programme de contrôle qu'elle s'était initialement fixé.*

*Dans le contrôle des préavis bouclés au cours de l'exercice 2016, la Commission a pu disposer de tous les documents qu'elle avait requis. La Commission constate la bonne tenue des dossiers.*

*Arrivée au terme de son mandat, la Commission de Gestion 2016/2017 pour l'exercice 2016 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux d'approuver :*

- *la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2016 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2016.*
- *de donner décharge de leur gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2016.*

*Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion 2016/2017 pour l'exercice 2016 vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat. »*

« **Remerciements :**

*La Commission de Gestion tient à remercier tous les membres de la Municipalité ainsi que tous les collaborateurs de la commune pour la qualité du travail fourni, pour leur disponibilité ainsi que pour leur collaboration.*

*Des remerciements particuliers vont :*

- *Aux chefs de services pour les réponses fournies aux nombreuses questions qui leur ont été posées.*
- *A la Municipalité pour son rapport de gestion et les réponses apportées par écrit et oralement. »*

**M. Jean-Paul Dudt** se réfère aux pages 8 et 9 relatives aux transports publics qui ont particulièrement retenu son attention. Il formule les trois remarques suivantes s'y rapportant :

- 1) Page 9, [cinquième question], il est mentionné : « *Le financement du M1 initialement appelé Transport Scolaire de l'Ouest Lausannois TSOL [...]* » Il s'agit vraisemblablement d'un gag. Le TSOL n'a jamais eu, à sa connaissance, cette signification, mais cela démontre au moins que notre CoGest ou, à tout le moins, M. le rapporteur, a un certain sens de l'humour.
- 2) Le paragraphe précédent [quatrième question], qu'il met en parallèle avec le tableau de la page 8 met en évidence que la participation financière des communes aux TL augmente avec la population, soit avec le nombre d'usagers potentiels, ce qui lui paraît logique. Cependant, la page 9 mentionne le contraire, à savoir que les Hautes écoles ne participent pas à ce financement, car elles amènent un grand nombre d'utilisateurs sur ce réseau. Comprenez qui pourra ... Quoi qu'il en soit, il encourage la Municipalité à continuer à exiger que l'EPFL et l'UNIL participent financièrement à cet effort, même s'il est dit que la Confédération y participe au titre de transport ferroviaire.

- 3) En page 8 : *Comment se calcule le prix du billet ?* [2<sup>ème</sup> question] : le représentant des TL réaffirme ce qui avait déjà été dit lors d'une séance d'information dans cette même salle, à savoir que la gratuité des transports publics ne ferait pas augmenter leur fréquentation. Or, ceci est selon lui totalement erroné. Il en veut pour preuve l'exemple de la commune de Hasselts, en Belgique, dans laquelle la gratuité a été introduite en 1997. Hasselts qui compte quelque 70'000 habitants est le centre d'une agglomération de 400'000 habitants, à peu près l'équivalent en ce qui nous concerne ...

A cet égard, il cite deux passages d'un article paru dans le quotidien *Le Courrier* du 9 février 2008 : « *L'effet [de la gratuité] a été foudroyant. Huit fois plus de passagers le mois suivant son introduction, et quatorze fois plus aujourd'hui [soit en 2008]* » et encore : « *[...] le nombre de voitures a déjà diminué de moitié, estime le responsable de la mobilité. – qui ajoute : – « L'augmentation de l'usage des bus s'est faite essentiellement au détriment de l'automobile ».*

**M. Jean-Paul Dudt**, pour compléter ses dires quant à cette troisième remarque, souhaite préciser que cette gratuite intégrale a été malheureusement supprimée à Hasselts le 1<sup>er</sup> mai 2013, seize ans après son entrée en vigueur, ceci, pour de pures raisons budgétaires et sans lien aucun avec des questions de fréquentation ou de satisfaction de la population. Seuls les jeunes, les seniors et les personnes fragilisées socialement ont continué de bénéficier du transport gratuit. A noter que tout un chacun peut facilement trouver toutes ces informations et davantage encore sur Internet, recherche : *transports publics gratuits*.

L'on peut bien sûr avoir divers arguments pour ou contre la gratuité des transports publics, c'est-à-dire pour ou contre leur financement intégral au travers de l'impôt. Il s'agit là d'un débat de société qui doit être mené au niveau politique. Par contre, avec leurs affirmations, on pourrait légitimement soupçonner les TL de vouloir *enfumer* les responsables communaux dans l'optique d'un tel débat. Il faut clairement le dire : la gratuité augmente la fréquentation des transports en commun et fait baisser de manière significative le nombre de voitures, surtout s'il y a des mesures d'accompagnement.

**M. Didier Lannaz, Municipal**, estime bienvenu que M. Dudt ait abordé ce sujet. A la lecture du rapport de la CoGest, il déclare avoir été lui-même très étonné de lire que les réponses fournies avaient été données telles quelles par les TL. Un contact avec M. Christophe Jemelin qui a pu prendre connaissance de ce point du rapport lui permet de relever ce qui suit :

M. Jemelin est très étonné. Sauf erreur de sa part, il n'a pas été consulté et n'a pas pu lire ce rapport, ce qu'il aurait trouvé appréciable. Il estime que certaines erreurs sont manifestes, d'autres plus étonnantes, comme le Transport Scolaire du Sud-Ouest Lausannois pour le TSOL. Mais surtout, de manière générale, les réponses ne reflètent pas – toujours selon M. Jemelin – correctement la discussion. Pour ce qui le concerne, il tient à relever qu'il ne cautionne pas certaines retranscriptions. Divers éléments ont certes été envoyés par mail, d'autres sont une prise de note très approximative, voire erronée.

M. Jemelin est déçu. Selon notre Municipal, cela est compréhensible, car il s'est déplacé pour rencontrer la CoGest le 19 janvier 2017 qui a ainsi pu échanger plusieurs heures durant avec le représentant des TL et les réponses ne sont pas réellement celles qui ont été apportées par ses soins.

**M. le Municipal** conclut. Divers éléments de ce rapport relatifs aux transports publics de la région lausannoise pourraient être repris. Peut-être le seront-ils par le biais de prochaines communications municipales.

**M. le Président** demande si l'on peut donc considérer que les points sur lesquels il y aurait une certaine divergence feront l'objet d'une communication municipale lors d'un prochain Conseil ?

**M. le Municipal** répond qu'il va y réfléchir

**M. le Municipal** répond qu'il va réfléchir quant à la suite à donner, mais cela sera certainement le cas.

**M. Alain Blanchoud**, en premier lieu, remercie M. Dudt d'avoir si bien lu le rapport de la CoGest et espère que les autres membres en auront fait de même. Dans un second temps, il tient à souligner que la quasi-totalité des réponses écrites dans ce rapport proviennent de documents reçus des TL qui ont été retranscrits en l'état. Ces éléments n'ont pas été trafiqués ou mal compris, car la CoGest s'est bornée à reprendre les documents transmis par les TL.

**M. Nicolas Morel**, en sa qualité de membre de la CoGest souhaite apporter quelques éléments complémentaires en relation à la visite effectuée auprès des serres communales. Le texte de son intervention est reproduit ci-dessous en son entier ainsi que le vœu formulé y relatif :

*« La COGES 2013-2014 avait déjà consacré un chapitre aux serres communales, constatant la bonne tenue de cette infrastructure et le succès de leur rénovation, effectuée en 2012. Le chapitre sur les serres communales du rapport de cette année (2016-2017) n'apporte rien de nouveau.*

*Il est effectivement regrettable que le plus intéressant, à savoir l'analyse comparée de la consommation énergétique avant et après transformation, n'ait pas été inclus par le rapporteur de la COGES 2016-2017, alors que nous avons reçu un document explicatif très intéressant de la Municipalité à ce sujet. En bref, la consommation annuelle par unité de surface passe de 876 kWh/m<sup>2</sup> (moyenne 2007-2011) à 672 kWh/m<sup>2</sup> (moyenne 2012-2016), soit une réduction de 23% environ.*

*A noter également que la valeur limite reportée dans le document (92 kWh/m<sup>2</sup>) n'est pas à considérer : pour une serre agricole, aucune valeur limite n'est imposée par les normes SIA, seul le coefficient de pertes thermiques de l'enveloppe doit être inférieur à 2.4 W/m<sup>2</sup>K (valeur indiquée dans la fiche EN-7 du MOPEC, le Modèle de prescription énergétique cantonal). Cela correspond à peu près à du double vitrage, ce qui est le cas de la serre rénovée, qui respecterait donc la norme.*

*Un point est néanmoins à relever : en passant du simple vitrage (serre avant rénovation) à du double vitrage, la consommation énergétique aurait dû être réduite d'un facteur 2, si l'essentiel des pertes se faisait par l'enveloppe. Le fait que cette réduction soit bien inférieure (23%) laisse supposer que la ventilation est la cause d'une partie importante des pertes thermiques durant la période de chauffage. »*

Vœu de M. Nicolas Morel (annexe IV) :

*« Je souhaite que la Municipalité investigate ce problème de ventilation, et notamment, s'il y a lieu, compare la stratégie de ventilation (ouverture des fenêtres et/ou mise en route d'une ventilation mécanique contrôlée) à un optimum déterminé par les besoins des plantations dans la serre.*

*Justification : un ajustement de la stratégie de ventilation pourrait abaisser de façon importante la consommation d'énergie de chauffage de la serre. »*

**M. le Président** demande à M. Morel que ce vœu soit remis sur formulaire ad hoc afin qu'il puisse être joint au procès-verbal. Puis, il précise qu'à ce stade des échanges, il considère comme étant ouverte la discussion générale sur :

- le rapport de gestion de la Municipalité,
- les Comptes 2016 et
- le rapport de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.

**M. Christophe Cartier** a quelque peine à comprendre le fait que M. Nicolas Morel soit intervenu, car, ce dernier l'a justement mentionné, il fait partie de la CoGest. Il ne comprend donc pas. Les membres de cette commission ont-ils été *muselés* et n'ont-ils pu faire valoir leurs arguments ? M. Morel fait-il réellement partie de cette commission ? Pour ce qui le concerne, il aurait été le premier à souhaiter que ces éléments aient été relevés dans le rapport de la CoGest.

**M. Nicolas Morel** déclare n'avoir été nullement muselé. Il était absent au moment de la discussion sur le rapport final et a insisté auprès du rapporteur pour que cet élément supplémentaire soit inclus, l'estimant intéressant comparativement au rapport établi par la CoGest 2013/2014. Il est en effet dommage que cette information ne figure pas dans le rapport de la CoGest 2016/2017 ; il en ignore la raison.

**M. José Birbaum** revient sur les travaux de la Commission de gestion 2015/2016, pour laquelle il était rapporteur :

Dans son rapport, la CoGest informait le Conseil qu'elle avait fait recours auprès de Mme la Préfète en vue de clarifier son droit à l'information concernant le suivi des participations, principalement SIE SA et TvT Services SA [pages 6 et 7, point 2.3.3 *Remise d'informations*].

La CoGest 2015/2016 se basait notamment sur la *Loi sur les participations de l'Etat et des Communes à des personnes morales* (LPECPM). A son premier article, cette loi précise :

« <sup>2</sup> Les chapitres I, IV et V de la présente loi sont également applicables aux participations des communes à des personnes morales. »

A son chapitre IV – *Suivi des participations*, article 18, il est dit :

« <sup>1</sup> Le Conseil d'Etat rapporte annuellement à la Commission de gestion et à la Commission des finances sur le suivi de ses participations.

<sup>2</sup> Le Grand Conseil est informé du suivi général par l'Etat de ses participations au moyen des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. »

La CoGest avait donc estimé que cette règle s'appliquait aux participations des communes et, en l'occurrence, considérant l'importance économique et stratégique de SIE SA ainsi que de TvT Services SA, elle souhaitait que ce mode d'information soit respecté au moins pour ces deux sociétés.

Suite à la remise du rapport de la CoGest 2015/2016, Mme la Préfète n'a pas pris position, de sorte que la CoGest avait retardé sa communication au Conseil, souhaitant l'informer avec un dossier complet.

**M. José Birbaum** poursuit. A sa connaissance, la réponse a été entretemps rendue à la CoGest. Il est donc étonné qu'il n'en soit pas fait mention dans son rapport. Pour sa part, il estime que, quelle que soit la réponse apportée par Mme la Préfète, le Conseil a droit à cette information et que cette commission, élue par l'Assemblée pour une année, lui doit une totale transparence.

Aussi, dès lors que la CoGest 2016/2017 a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'en faire la synthèse dans son rapport, il demande à ce que les courriers suivants soient joints (annexe V) au procès-verbal :

- lettre de la CoGest à la Municipalité du 27 avril 2016 motivant sa demande ;
- réponse de la Municipalité du 18 mai 2016 ;
- lettre de la CoGest à la préfète du 31 mai 2016 ;
- réponse de Mme la Préfète à la CoGest.

Il adresse ses remerciements anticipés à cet égard.

**M. le Président** prend acte de cette demande. Mme Junod Napoletano fera le nécessaire pour réunir ces documents et les joindre au procès-verbal.

Puis, avant de passer la parole à M. Alain Blanchoud qui l'a sollicitée, il souligne clairement qu'il ne souhaiterait pas que les échanges se transforment en réponse sur un différend opposant un membre du Conseil à un autre ; il conçoit cependant que Mme Christine Meyer-Favey puisse désirer répondre en qualité de Présidente de la CoGest 2016/2017. Il précise qu'ensuite, la discussion concernant la légitimité du rapport sera close. La parole sur cet élément n'est sollicitée ni par M. Alain Blanchoud, ni par Mme Meyer-Favey.

La discussion générale n'étant plus sollicitée, ni sur le rapport de gestion de la Municipalité, ni sur les Comptes 2016 et le rapport de la Commission de gestion ayant été traité ci-avant, la discussion est close.

Avant de passer au vote, **M. le Président** relit les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité, en page 148 :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2016 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2016. »*

Puis, il donne lecture des conclusions figurant en page 15 des Comptes 2016 :

**« LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- *ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**DÉCIDE D'ADOPTER**

*les comptes de la Commune d'Ecublens arrêtés au 31 décembre 2016. »*

**M. le Président** passe finalement aux conclusions du rapport de la Commission de gestion, déclinées en page 15. La lecture de ces dernières ayant été donnée par M. Alain Blanchoud, il n'en cite que sa partie finale :

*« Arrivée au terme de son mandat, la Commission de Gestion 2016/2017 pour l'exercice 2016 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux d'approuver :*

- *la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2016 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2016.*
- *de donner décharge de leur gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2016.*

*Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion 2016/2017 pour l'exercice 2016 vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat. »*

**M. le Président** prie les membres du Conseil acceptant les Comptes 2016 tels que présentés ce jour et donnant décharge à notre Municipalité pour sa gestion durant l'année 2016 de le manifester en levant la main.

C'est à l'**unanimité** que les comptes 2016 ainsi que le rapport de gestion **sont adoptés**.

**M. le Président** remercie les membres de la Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la Commune pour le travail effectué durant l'exercice 2016. Il adresse également tous ses remerciements aux membres des commissions de gestion et des finances pour l'important travail réalisé durant cette première année de la législature 2016/2021.

**M. Christian Maeder, Syndic**, au nom de la Municipalité, tient à remercier le Conseil pour ce vote unanime et sans aucune abstention sur le rapport de gestion et les comptes communaux 2016. Cette marque de confiance ainsi témoignée touche beaucoup la Municipalité. Personnellement, il estime que cette marque motive la Municipalité à aller de l'avant, avec un Conseil communal qui la soutient.

#### **POINT 10      Réponse à l'interpellation de M. Guillaume Leuba intitulée *Pour l'étude d'une patinoire synthétique***

**M. le Président** fait un bref rappel des circonstances nous ayant amenés à traiter aujourd'hui la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Guillaume Leuba :

- Le 4 novembre 2016, M. Leuba dépose un Postulat intitulé *Pour l'étude d'une patinoire synthétique*.
- Conformément au mode de traitement d'un postulat, le texte de ce dernier est remis aux Conseillers dans les annexes au procès-verbal du 4 novembre, et son traitement est porté au point 5 de l'ordre du jour du Conseil du 18 novembre 2016.
- Lors de son intervention au cours de ce Conseil, M. Leuba déclare transformer ce postulat en interpellation, avec une teneur quasiment identique. Cette interpellation conclut sur une série de questions, auxquelles la Municipalité, par l'entremise de Mme Sylvie Pittet Blanchette, promet de répondre au printemps 2017.
- Le printemps ayant pris fin le 21 juin, c'est donc avec deux jours de retard que la réponse de la Municipalité est discutée.

**M. le Président** se réfère au schéma de traitement d'une interpellation, et informe que nous sommes aujourd'hui au point 9 *Discussion par le Conseil sur la réponse municipale*.

Il ouvre donc la discussion sur cet objet et passe la parole à l'interpellateur, M. Guillaume Leuba.

**M. Guillaume Leuba** remercie la Municipalité pour son étude très détaillée qui permet, comme il l'avait souhaité, de se faire une idée sur les deux types de patinoire. Au vu de l'obligation de la couvrir, il constate que la patinoire synthétique est une solution peu réaliste et amène bien moins d'avantages qu'il ne l'avait imaginé.

La patinoire actuelle est déjà bien ancrée dans les habitudes. A cet égard, M. Leuba souligne n'avoir jamais souhaité voir cette animation disparaître de notre commune, comme les signataires de la pétition [voir procès-verbal du 23 mars 2017, annexe I] semblent l'avoir cru. A son avis, il aurait été plus judicieux de s'adresser directement à lui en lieu et place de lancer une pétition. Peut-être son but n'a-t-il pas été assez clair ; les Verts observent souvent les problématiques qui pourraient surgir à l'avenir, plutôt que les petits inconforts du présent.

Son intention première était de s'assurer que les utilisateurs puissent continuer à se divertir sur la patinoire durant de nombreuses années encore, cela, indépendamment du climat. Il s'agirait en effet d'éviter que cette animation ne puisse plus être assurée en raison de températures extrêmes (hivers trop doux, par exemple).

Il invite donc la Municipalité à rester attentive au climat hivernal et à veiller à ce que la tenue de cette animation ne devienne pas une *absurdité énergivore*, afin qu'Ecublens puisse continuer à mériter son label Cité de l'énergie.

**M. le Président** remercie M. Leuba en précisant que la discussion est toujours ouverte sur cette réponse de la Municipalité.

La parole n'étant pas sollicitée, avant de clore la discussion, il désire savoir si M. Leuba souhaite soumettre un projet de résolution. Cas échant, elle serait discutée et votée ce soir même. Dans la négative, le Conseil passerait à l'ordre du jour.

**M. Leuba** répondant pas la négative, **M. le Président** passe à l'ordre du jour.

#### **POINT 11 Election du (de la) Président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

En préambule, pour le traitement des points 11 à 13 de l'ordre du jour, **M. le Président** :

- rappelle la teneur de l'article 14, alinéa 1 du Règlement du Conseil communal concernant plus précisément l'élection du Président, des Vice-Présidents ainsi que des scrutateurs et de leurs suppléants :

*<sup>1</sup> Le Président, le ou les Vice-Présidents et le Secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour, les bulletins blancs étant pris en compte dans le calcul de la majorité absolue, et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. En cas de refus par l'élu, le Conseil procède à une nouvelle élection.*

- propose à l'Assemblée de procéder conformément à l'art. 11, al. 3 de la loi sur les communes et à l'article 14, alinéa 2 de notre Règlement communal stipulant :

*<sup>2</sup> Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, sauf si, sur demande d'un conseiller, la majorité du Conseil demande le scrutin individuel secret. Mention en est faite au procès-verbal.*

**M. le Président** se propose donc de procéder comme décrit ci-avant, soit une élection tacite dans le cas où il n'y aurait qu'un/e seul/e candidat/e. Si un Conseiller souhaite s'y opposer, il le manifestera au moment où la discussion sera ouverte.

Il attend les propositions de l'Assemblée pour le présent point 11 : Election du / de la Président/e pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

**M. Jean-Claude Merminod**, au nom du Groupe UDC, propose la candidature de **Mme Anuta Pichon**, actuelle 1<sup>ère</sup> Vice-présidente.



**M. le Président**, après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres propositions, demande si un conseiller souhaite intervenir. Tel n'étant pas le cas, il poursuit.<sup>3</sup>

Constatant qu'il n'y a qu'une seule candidate pour le siège à repourvoir, **M. le Président** déclare **Mme Anuta Pichon** élue tacitement Présidente du Conseil communal pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

**Mme Anuta Pichon** accepte avec grand plaisir son élection à la présidence du Conseil communal pour l'année 2017/2018 et remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi accordée. Elle s'efforcera de remplir son mandat au mieux et espère se montrer à la hauteur des attentes du Conseil auquel elle souhaite un bel été dans l'attente de la séance du 5 octobre prochain.

**M. le Président** remercie Mme Pichon tout en soulignant qu'il n'a aucun doute quant à l'accomplissement de son mandat à la satisfaction du Conseil.

#### **POINT 12 Election du 1<sup>er</sup> (de la 1<sup>ère</sup>) Vice-président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Charles Koller**, au nom du Groupe Les Verts, propose la candidature de **M. Nicolas Morel**, actuel 2<sup>ème</sup> Vice-président.

**M. le Président**, constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le siège à repourvoir, déclare **M. Nicolas Morel** élu tacitement 1<sup>er</sup> Vice-président pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

**M. Nicolas Morel** remercie le Conseil pour sa confiance ainsi accordée, souhaitant également un bel été à l'Assemblée.

#### **POINT 13 Election du 2<sup>ème</sup> (de la 2<sup>ème</sup>) Vice-président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Jacky Leimgruber**, au nom du Groupe Forum, propose la candidature de **M. Michele Mossi**.

**M. le Président**, constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le siège à repourvoir, déclare **M. Michele Mossi** élu tacitement 2<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil communal pour une durée d'une année. Les applaudissements de l'Assemblée saluent son élection.

**M. Michele Mossi** remercie l'Assemblée pour sa confiance et se réjouit de la retrouver à la fonction occupée par notre actuel Président dans les deux ans à venir. Il souhaite un bel été à toutes et à tous.

#### **POINT 14 Elections de deux scrutateurs (trices) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Germain Schaffner**, au nom du Groupe PSIG, présente la candidature de Mme Inès Bortis Bagnoud.

---

<sup>3</sup> La même procédure est observée pour les points 12 et 13, mais n'est pas relevée dans le texte.

A cet endroit, **M. le Président** précise qu'ayant eu connaissance de l'absence de Mme Inès Bortis Bagnoud au présent Conseil, il s'est assuré auprès de ses prédécesseurs de savoir si son élection serait valable, ce qui lui a été confirmé. Quant à la candidate, elle a confirmé qu'elle accepterait son élection si elle devait être élue.

**M. José Birbaum**, au nom du Groupe PLR/ID, propose celle M. José Alvarez.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire ces deux candidats par acclamations. Des applaudissements saluent ces deux élections.

**POINT 15 Elections de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

**M. le Président** attend les propositions de l'Assemblée.

**M. José Birbaum**, au nom du Groupe PLR/ID, propose celle de M. Gérald Lagrive.

**M. Germain Schaffner**, au nom du Groupe PSIG, présente la candidature de Mme Géraldine Binggeli.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire ces deux candidats par acclamations. Des applaudissements saluent ces deux élections.

**POINT 16 Nomination de la Commission de gestion (exercice 2017) – 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

**M. le Président** attend les propositions. Les candidatures sont les suivantes :

**M. Germain Schaffner**, au nom du Groupe PSIG : Mme Maria Teresa Perez Chevallaz ainsi que MM. Jean-Paul Dudt et Naser Iseni.

**M. Nicolas Morel**, au nom du Groupe Les Verts : M. Charles Koller.

**M. Jacky Leimgruber**, au nom du Groupe FORUM : MM. Enrique Fernandez et Alfonso Izzo.

**M. José Birbaum**, au nom du Groupe PLR+ID : Mmes Christine Meyer-Favey et Fabienne Crousaz.

**M. Jean-Claude Merminod**, au nom du Groupe UDC : M. Alain Blanchoud

**M. le Président** constate qu'il y a 9 candidats pour 9 postes à repourvoir. Il invite l'Assemblée à élire ces neuf candidats par acclamations. Des applaudissements saluent ces élections.

**POINT 17 Divers**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les Divers.

**M. Alain Blanchoud** souhaite déposer une interpellation demandant la *Mise en place d'un portail informatisé sur le site de la commune* dont il donne lecture (annexe VI).

**M. le Président** relève que nous sommes en face d'une interpellation. Cette dernière sera annexée au procès-verbal et portée à l'ordre du jour du 5 octobre 2017.

**M. Éric Darbellay** a une question qui pourrait peut-être paraître prématurée, mais revêt une actualité relativement *brûlante*, tout comme la météo de ces derniers jours. La Municipalité ne sera peut-être pas en mesure d'y répondre ce soir, s'agissant d'une entente intercommunale.

Considérant les difficultés financières assez importantes auxquelles est confrontée Télémorgins-Champoussin SA, la Municipalité entend-elle, avec l'entente intercommunale, assurer néanmoins les camps de ski pour la saison 2017/2018 dans le cas où les installations de remontées mécaniques Télémorgins SA ne devaient pas ouvrir ? Envisagerait-elle alors d'assurer les camps de ski à Morgins, ou ailleurs, voire sur la partie française, sachant toutes les problématiques et tracasseries administratives qui pourraient surgir en cas d'accidents sur la partie française ?

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, sait que Télémorgins SA connaît certains problèmes. Toutefois, l'intendant qui est domicilié sur place est très en lien avec les remontées mécaniques ; il ne lui a pas communiqué d'éléments particuliers, notamment ayant trait à une éventuelle fermeture, mais elle va se préoccuper de cette question et le contacter. Elle adresse ses remerciements à M. Darbellay de l'avoir alertée.

**M. Daniel Sage** adresse ses remerciements à la Municipalité pour tous les documents insérés sur le site communal public ; cela facilite grandement le travail des conseillers communaux mais correspond également à une certaine transparence dans la communication pour la population écublanaise.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

## **POINT 18      Communications municipales**

### **A – COMMUNICATIONS ECRITES :**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur les communications municipales. La parole n'étant sollicitée pour aucun de ces points, il passe aux :

### **B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, souhaite communiquer deux informations qu'elle estime importantes, considérant la période estivale qui s'annonce :

1. Mme Isabelle Costa Rubin, doyenne du primaire des écoles écublanaises, a été nommée directrice de l'établissement primaire de Coteau-Fleuri, situé sur les hauts de Lausanne, poste qu'elle occupera dès la rentrée prochaine après 11 années passées à Ecublens.
2. Obtention du label « *Commune en santé* » avec l'octroi de *trois étoiles* (nombre maximum). Diverses mesures de promotion de la santé existant sur notre territoire communal dont une liste non exhaustive est déclinée ci-après a en effet permis à notre commune d'obtenir ce label qui sera remis officiellement le **samedi 26 août 2017**, lors d'une journée festive de 10h00 à 16h00 (partie officielle à 11h00) :
  - Bike to work
  - Cap sur l'Ouest
  - Conférences sur la santé (Ecublens en santé)
  - Label fourchette verte à l'école et dans les cantines

- Mise à disposition gratuite des salles de gymnastique et des terrains de sport
- Offre d'activités physiques gratuites
- Patinoire
- Places de jeu bien équipées
- Quartiers solidaires
- Semaine de la mobilité
- Skate park
- Soutien aux sociétés locales
- Subvention aux soins dentaires et orthodontiques
- Terrains synthétiques de foot ouverts à tous

**Mme la Municipale** invite l'Assemblée à réserver cette date ; des informations plus complètes sur le programme suivront.

**Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, souligne que, comme tout le monde le sait, cette semaine a lieu la Fête de la Musique.

Pour Ecublens, cela a correspondu à un véritable festival : Dans cette même salle se sont déroulées les auditions du Centre d'études musicales. A l'école, la semaine musicale a aussi été à l'affiche ; ceux qui n'ont pu y assister ont manqué une magnifique interprétation des *Yeux de la Mama* de Kendji Girac par le chœur de l'école primaire dirigé par Mme Silvana Passaro, (également Conseillère communale) ou encore du *Piano magique* de M. Gérald Andry.

Toujours dans le cadre de cette semaine musicale : *Samedi 24 juin 2017, Ecole du Pontet, dès 18h30* : Fête de la musique (voir procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2017).

Puis, elle communique les prochains événements inscrits au calendrier communal :

*Vendredi 30 juin et samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017* : Festival Country, Association Destiny

*Samedi 26 août 2017, de 10h00 à 16h00, Place François Silvant* : Remise du label « Commune en santé ».

*Samedi 26 août 2017, Centre de jeunes d'Ecublens* : journée portes ouvertes.

*Samedi 2 septembre 2017, bâtiment Pluton* : 75 ans du Billard de l'Ouest lausannois.<sup>4</sup>

*Mercredi 6 septembre 2017, à 20h00, Grande salle du Motty* : *The Last Concert* par le Swiss Yerba Buena Creole Rice Jazz Band. Il s'agit fort probablement de la dernière occasion d'écouter ce groupe à Ecublens.

*Samedi 9 septembre 2017, de 09h00 à 22h00, Place François Silvant* : Fête du Terroir, avec cette année une démonstration de lutte (Mme la Municipale déclarant que la famille Blanchette va s'investir !), taureau mécanique, etc. A nouveau, un programme pour tous les âges.

Toutes ces informations se trouvent bien sûr dans le journal communal Ecublens infos <sup>5</sup>

## **POINT 19      Discours de M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil**

Le discours de **M. le Président** est joint au présent procès-verbal (annexe VII).

Des applaudissements appuyés saluent son discours.

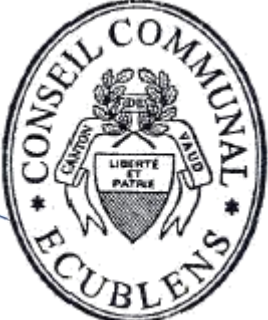
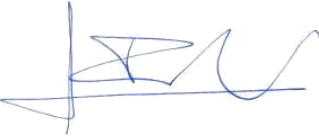

<sup>4</sup> Programme disponible prochainement sur le site [www.billard-ol.ch](http://www.billard-ol.ch) ou sur le site communal.

<sup>5</sup> Agenda pour les mois de juin, juillet et août 2017 dans l'édition actuelle, la prochaine parution étant prévue pour le 4 août 2017.

**M. le Président** invite l'Assemblée à partager l'apéritif marquant la fin de cette année de législature, rappelant que celui-ci est offert par notre Municipalité qu'il remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance. **Il est 21h36**

Ecublens, le 26 juin 2017.

Le Président		La Secrétaire
		
Aitor Ibarrola		Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de démission de la Commission de finances de M. Eric Darbellay
- II Lettre de démission de la Commission des finances de M. Hervé Perret
- III Vœu de M. Daniel Sage
- IV Vœu de M. Nicolas Morel
- V Réponse de Mme la Préfète du 19 janvier 2017 (Demande de conciliation de la Commission de gestion du 31 mai 2016)
- VI Interpellation de M. Alain Blanchoud
- VII Discours de M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil